



Conseil départemental de la Manche

13 janvier 2025 à 17H00

Signature des partenariats FIR

- Le Lorey



Les 6 orientations de la politique 2022-2028 validées en session du 24 juin 2022

1. Un **partenariat renouvelé avec les huit intercommunalités** formalisant une relation directe avec le Département pour les opérations structurantes.
2. La **création d'un nouveau contrat à destination des cinq villes urbaines** du département, à savoir Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches afin de créer un partenariat direct, construit autour d'enjeux spécifiques.
3. Un **partenariat renouvelé avec les 67 pôles de services** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et de renforcer leur rôle de centralité.
4. Un **soutien renouvelé aux 373 communes rurales** ayant un rôle important de proximité, maillon indissociable de l'identité de la Manche.
5. Des **modalités techniques plus souples** apportant une plus grande autonomie pour les collectivités dans la définition de leurs besoins.
6. Un **objectif stratégique** pour la **transformation durable des territoires en faveur de la transition écologique et inclusive**.



Le Fonds d'Investissement Rural



Un contrat à destination des **373 communes** non concernées par le contrat de pôle urbain ou le contrat de pôle de services.

Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre :

- Dépôt de candidature possible en l'absence de FIR en cours (limité à deux FIR) ;
- Durée du dispositif : **2 ans** ;
- Dispositif ouvert à l'ensemble des 6 thématiques éligibles (fin de la liste limitative) ;
- Dépôt des dossiers de candidature au « fil de l'eau ».

Modalités financières :

- Enveloppe par commune éligible calculée à raison de **100 €/habitant** (population DGF) avec application d'un **plancher de 50 000 €** et d'un **plafond à hauteur de 100 000 €** ;
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40% des dépenses éligibles défini par le maître d'ouvrage**, dans la limite des règles d'autofinancement.

Les six thématiques de la politique territoriale

EQUIPEMENTS ET SERVICES AU PUBLIC

- Création/extension/rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfance-jeunesse, commerce
- ...



HABITAT

- Valorisation de friches existantes
- Création ou réhabilitation énergétique de logements locatifs, d'habitats à vocation inclusive, d'hébergements touristiques, d'hébergements d'urgence
- ...



AMENAGEMENTS ET MOBILITE

- Aménagement d'espaces publics en centre-bourg et d'espaces de loisirs
- Création et aménagement de liaisons douces (vélos et vélos-piétons)
- Aménagement d'enclos paroissiaux
- ...



BIODIVERSITE

- Restauration/aménagement/valorisation d'espaces naturels
- Assainissement collectif dans les secteurs impactant la qualité des eaux littorales (CTM)
- ...



ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Création/extension/rénovation de bâtiments dédiés à des activités de l'ESS, telles que : épicerie sociale et solidaire, services solidaires (conciergerie, tiers-lieux), activités de réemploi de déchets
- ...



COHESION SOCIALE

- Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, les projets d'accompagnement à la parentalité, les actions de prévention seniors
- ...





La prise en compte des enjeux de transition écologique et inclusive

Une volonté départementale d'œuvrer en faveur de la **transformation durable des territoires et de la cohésion sociale** par une **démarche d'incitation et d'accompagnement** des collectivités.

Objectif : Encourager les collectivités à aller au-delà des normes en vigueur et à appréhender le projet dans le cadre d'une innovation environnementale et sociale.

Une bonification possible, au cas par cas, de 20% de l'aide financière sous réserve du respect des conditions de bonification, si la commune **affiche une ambition supplémentaire en faveur de la transition écologique ET inclusive**.

La bonification est étudiée dès la phase de candidature à l'aide d'une note d'engagement de la collectivité puis confirmée lors de l'instruction des demandes de subvention.

❶ Le Département s'assurera dans un premier temps du respect des **conditions d'éligibilité** des différents projets au regard de la réglementation en vigueur (normes énergétiques et d'accessibilité) mais également au regard des éventuels critères départementaux propres à la thématique.

❷ La mise en place d'un **système de bonification aux projets les plus vertueux de 20% du montant de la subvention** attribuée permettant de dé plafonner les enveloppes attribuées aux communes.

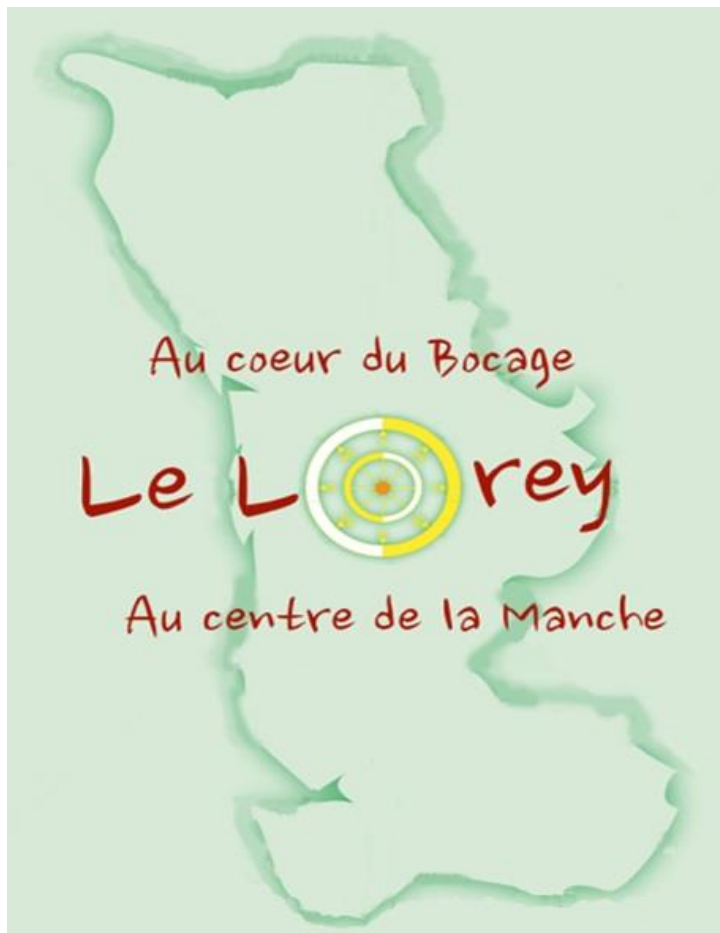


Rappel des modalités de suivi des dossiers

- 1 A partir de la date de validation de la candidature, la commune dispose de 2 ans pour un dépôt de dossier complet au stade des appels d'offres pour permettre le vote en commission permanente de la subvention définitive ;
- 2 Une fois la subvention votée, les communes doivent nous faire parvenir les factures acquittées et un état récapitulatif des mandatements signé du trésorier payeur pour le versement de la subvention ;
- 3 Aucun avenant relatif à une nouvelle opération ne sera accepté durant les 2 ans suivant la validation de la candidature. A compter de ce délai, une nouvelle candidature pourra être étudiée pour un nouvel objet ;
- 4 Lors de l'inauguration des équipements, il sera demandé de valoriser l'accompagnement du Département dans le respect de la charte de visibilité (notamment panneau de communication Fonds d'investissement rural fourni par le Département).

Le Lorey

Rénovation énergétique des anciens logements des instituteurs



Le Lorey

Rénovation énergétique des anciens logements des instituteurs

Éléments clés

Population DGF (2022) : 646 habitants

Enveloppe FIR : 64 600 €

Localisation de la commune

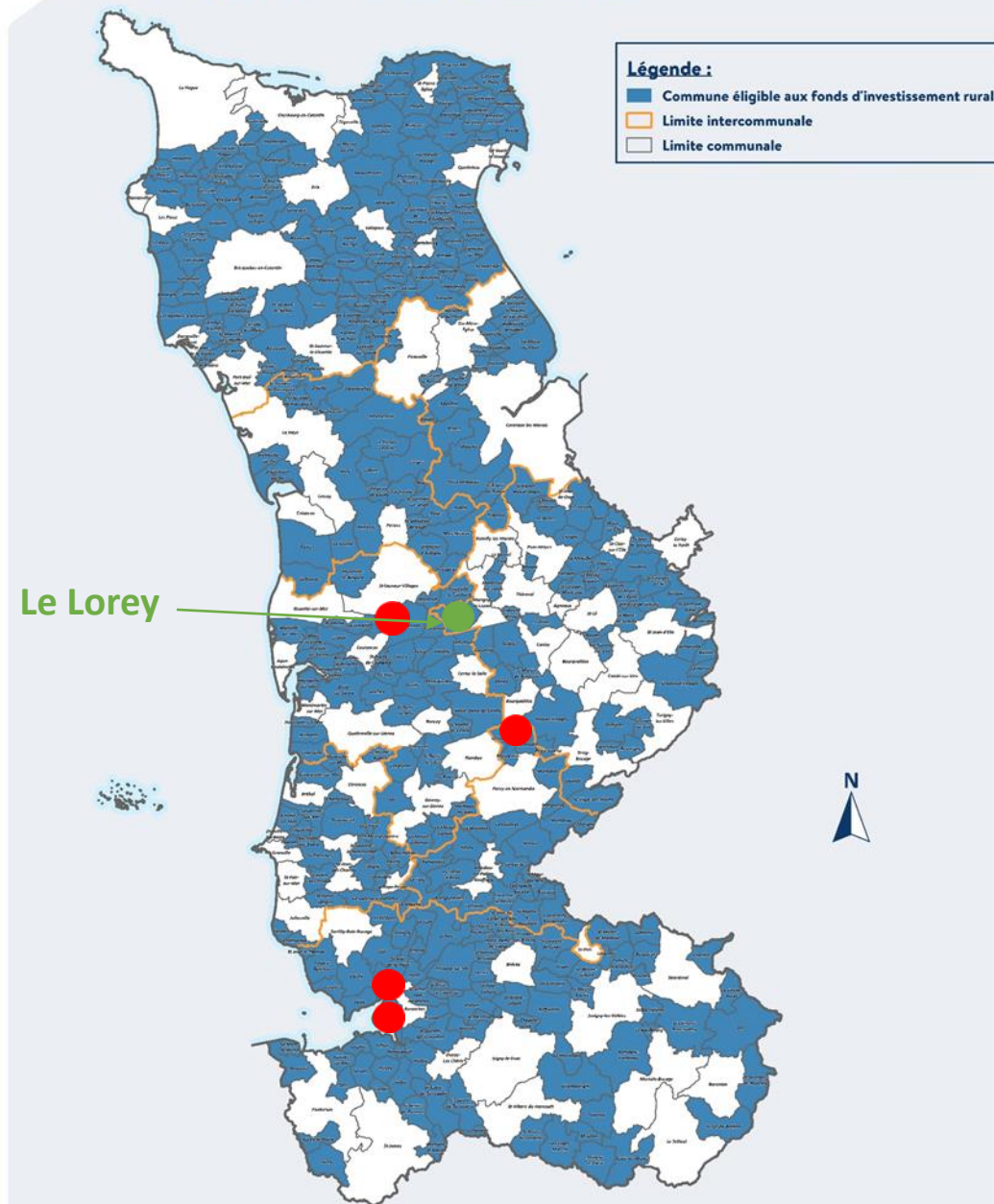
EPCI : Communauté d'agglomération Saint-Lô aggro

Canton : Saint-Lô 1



Communes éligibles aux FIR

Politique territoriale 2022-2028





Le Lorey

Rénovation énergétique des anciens logements des instituteurs

Présentation de la commune :

D'une superficie de 1 457 ha, la commune du Lorey, située au centre du département de la Manche entre Saint-Lô et Coutances, bénéficie d'une bonne desserte entre ces deux villes grâce à la RD 972. Cette position géographique est attractive pour les couples travaillant sur le Coutançais et le Saint-Lois.

La commune possède une école en Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec les communes de Camprond et Hauteville-la-Guichard. Au Lorey, les enfants accueillis vont de la maternelle au CP et sont répartis sur 2 classes : (TPS-PS-MS et GS-CP). Il y a également la restauration (cantine) cuisinée maison et la garderie pour l'ensemble des élèves du RPI.

Economiquement, la commune compte une dizaine d'exploitations agricoles à titre principal, une activité industrielle, quelques artisans/entreprises et un dernier commerce multi-services.

La municipalité vient de réaménager le centre-bourg et souhaite désormais mettre l'accent sur l'habitat locatif car de nombreuses demandes de locations sont insatisfaites sur la commune.

Contexte (motivations du projet)

Afin de conforter l'école et le dernier commerce communal, la municipalité souhaite s'emparer du sujet de l'habitat locatif. Outre la construction de deux pavillons locatifs en face du lotissement Manche Habitat, la commune souhaite également procéder à la rénovation énergétique des deux anciens logements des instituteurs, très vétustes et délabrés (étiquette énergétique G). Situés 6 et 8 rue des écoles, ces logements sont très vétustes et délabrés (étiquette énergétique G).

Situés 6 et 8 rue des écoles, ces logements constituent une friche en plein cœur du bourg récemment rénové. La municipalité a donc décidé de les rénover entièrement avec une petite extension pour chacun d'eux, dont l'un de type T4 pourra accueillir une famille avec enfants et l'autre type T2 un couple jeune ou âgé selon la demande.

Localisation du projet sur la commune





Le Lorey

Rénovation énergétique des anciens logements des instituteurs

Echéancier :

- Autorisation de commencement de travaux : 27 avril 2023
- Lancement des études préalables : Fin 2022
- Lancement de maîtrise d'œuvre : 15 janvier 2023
- Lancement des appels d'offre : 16 janvier 2024
- Début des travaux : 1^{er} juillet 2024

Descriptif du projet et travaux envisagés :

Le projet consiste en une rénovation énergétique complète des deux anciens logements des instituteurs. Le programme de travaux retenu permettra le passage d'une étiquette énergétique G à C avec :

- l'isolation thermique par l'extérieur (bardage) ;
- l'isolation intérieure des murs, sols et plafonds ;
- la rénovation complète de la toiture ;
- le remplacement des menuiseries extérieures bois par du PVC double-vitrage ;
- le remplacement de la chaudière fioul par des radiateurs électriques performants ;
- la mise aux normes électricité ;
- le remplacement des menuiseries intérieures, carrelages, sols souples et peinture ;
- le nivellement du terrain et l'installation de clôtures extérieures.

Le Lorey

Rénovation énergétique des anciens logements des instituteurs

